

Les subsides

M. Nystrom: Madame la Présidente, j'ai une brève observation à faire. Depuis quelques mois, je travaille avec le ministre pour essayer de trouver une procédure des griefs qui permette l'arbitrage d'un différend entre un agriculteur et une société de produits chimiques agricoles. Dommage que le ministre ne soit pas ici, car il a eu l'amabilité de faire revoir la politique par son ministère et il semble qu'on ait fait des progrès vers l'établissement d'un tel mécanisme.

• (1730)

Il y a quelques mois, des agriculteurs de la Saskatchewan sont venus me voir. Ils ne venaient pas de ma circonscription, mais de la ville d'Eston dans la circonscription du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. McKnight). Deux d'entre eux, MM. Roger Oakland et Lorne Johnston, représentaient un groupe d'agriculteurs d'Eston en conflit avec la société Dow Chemical au sujet d'un produit chimique appelé Tordon 202C. Ils n'avaient pas pu régler à l'amiable le problème que leur avait causé ce produit chimique. Ils ont été forcés de s'en remettre à la cour et l'affaire traîne en longueur. Je ne peux pas en dire plus long parce que la cour est encore saisie du litige.

Je vois que le ministre est maintenant à la Chambre. A cause de cette situation, ces agriculteurs ont eu l'idée qu'il devrait y avoir une sorte de mécanisme pour régler les différends entre un agriculteur et une société de produits chimiques agricoles lorsque survient le problème d'un produit qui ne fait pas l'affaire, qui ne donne rien, qui ne rend pas ou qui abîme le sol ou les récoltes. Dans la situation actuelle, un agriculteur n'a pas vraiment les moyens de s'attaquer à une grosse multinationale de produits chimiques, ni le temps d'ailleurs. Je tiens à dire que le ministre s'est montré très obligeant à ce sujet. Peut-être ne convient-il même pas de féliciter ici le ministre, je ne sais trop, madame la Présidente. Quoi qu'il en soit, cela n'arrive pas souvent qu'on voie entreprendre un pareil genre d'examen. Je tiens simplement à dire publiquement que je suis heureux que cet examen soit en marche en ce moment à Agriculture Canada au sujet d'un certain mécanisme d'examen des plaintes.

Je suis certain qu'il va peut-être falloir au départ que l'industrie crée elle-même une procédure volontaire, en pleine consultation avec les agriculteurs et les organismes agricoles, comme première étape d'un mécanisme officiel ou d'arbitrage, ce qui j'imagine pourrait être une autre façon d'exposer la chose. Je pense que nous allons faire des progrès sur cette question. Nous avons là un exemple de groupe d'agriculteurs de la Saskatchewan qui a lancé une bonne idée. Je suppose qu'il n'y a rien de plus fort qu'une idée, quand son heure est venue. Cela fait voir que ces agriculteurs, quand ils développent leur point et qu'ils se documentent, parviennent à persuader les services du ministère de l'Agriculture qu'ils ont des idées qui valent la peine d'être examinées. J'espère qu'avant trop longtemps les agriculteurs du pays auront un arbitre indépendant qui règlera les différends entre sociétés de produits chimiques agricoles et agriculteurs. Je voudrais demander au député de Prince-Albert (M. Hovdebo) s'il ne veut pas appuyer une idée aussi formidable.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député de Prince-Albert (M. Hovdebo) a une minute pour répondre.

M. Hovdebo: Madame la Présidente, j'appuierais très certainement une telle idée. Elle soulève un point sur lequel j'aimerais faire une observation. Il est temps à mon avis de passer en revue un grand nombre de ces aspects, dont l'aspect financier, les intrants agricoles et la production. La recherche qu'il faudrait entreprendre de nos jours ne devrait pas avoir pour objet de faire augmenter la production, car nous produisons déjà la plupart de nos denrées en abondance, mais de faire diminuer les prix de revient, même si nous finissons par produire moins en fin de compte.

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle—Moose Mountain): Madame la Présidente, la motion à l'étude se résume en réalité à une question de confiance pour les Canadiens qui ont à choisir entre le parti libéral et le parti conservateur. Je le dis en toute déférence pour le NPD, il s'agit ici de notre bataille.

Tout d'abord, il faut établir bien clairement que c'est une motion dangereuse à présenter à un moment où la Commission canadienne du blé s'efforce désespérément de s'acquitter de la tâche que lui confie la loi. J'aurais pu dire que ma première réaction à la lecture de la motion fut d'y voir une attaque contre cet organisme. Aux termes de la loi adoptée par le Parlement, la Commission canadienne du blé est en effet chargée de vendre toutes les céréales produites dans l'Ouest, ou du moins presque toutes. Je ne pense pas que telle était l'intention des libéraux. J'espère que non. On nous demande de retirer notre confiance au gouvernement si nous croyons que le parti conservateur a trahi son passé et son présent.

Autrement dit, la politique agricole des libéraux n'a pas donné de bons résultats ces dernières années. J'ai sous la main la bible libérale intitulée l'Agriculture canadienne dans les années 70. Ce document a été rédigé par des gens très brillants. Il a été entrepris du temps du gouvernement Pearson et publié, en 1969, par le gouvernement Trudeau. Le ministre de l'époque a essayé de mettre en oeuvre cette politique.

Les Canadiens de l'Ouest savent bien que du temps de Pearson et de Trudeau, le parti libéral a essayé de mettre en oeuvre les politiques énoncées dans le rapport du groupe de travail de 1969. Quelle est la teneur de ce rapport? Il y est dit que les agriculteurs canadiens n'ont aucun avenir. Il recommande de nous débarrasser de deux cultivateurs sur trois. Il recommande également de réduire de moitié la superficie cultivée dans l'Ouest, d'ici trois ans. Telle est la politique que les libéraux ont suivie de 1969 jusqu'à ce qu'ils soient battus, en 1979.

Les conservateurs ont gagné la confiance des céréaliers de l'Ouest pour un demi-siècle avec les réalisations qu'ils ont accomplies entre 1957 et 1963 et pour lesquelles nous possédons des preuves quantitatives. Il est normal que cette motion ennuie beaucoup le ministre après tout ce que le gouvernement a fait depuis deux ans pour conserver cette confiance. Une motion aussi stupide et aussi inopportune peut être considérée comme une attaque contre la Commission du blé à laquelle le Parlement a donné le droit de décider du montant des paiements.